

FICHE PREALABLE au Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale du 11 avril 2024 à Metz

TITRE DE LA PRESENTATION

Présentation d'un dispositif d'entraide et d'appui technique entre vétérinaires exerçant en productions animales au bénéfice des éleveurs

1

SOMMAIRE DE LA PRESENTATION

- Contexte, principes et engagements réciproques du réseau de compétences entre vétérinaires
- Le fonctionnement lorsqu'un vétérinaire effectue une demande
- La possibilité pour un opérateur intermédiaire d'initier une demande : pré-requis et fonctionnement
- Intérêt de l'utilisation du réseau de compétences pour tous les partenaires sanitaires de la région
- Moment d'échanges, réponse aux questions

CONTEXTE REGIONAL

Les **difficultés rencontrées par les entreprises vétérinaires** sont désormais bien connues et partagées par tous. Le rapport « maintenir un maillage vétérinaire au service de l'élevage et la santé publique » remis au Ministre de l'agriculture début 2023 met en avant les difficultés liées à la ruralité : emploi des conjoints, disponibilité en logements, offre commerciale, éducative, sociale et culturelle. De plus lorsqu'un **cercle vicieux de marginalisation des productions animales** s'enclenche dans l'entreprise, la tendance ne s'inversera pas et à terme l'activité rurale a une forte probabilité d'être réduite à une part congrue, voire risque d'être délaissée puis abandonnée par manque de temps, de rentabilité, de compétences, etc.

Les **difficultés de recrutement** sont communes à beaucoup de cliniques et le profil des « nouveaux entrants » est radicalement différent de celui des vétérinaires en fin de carrière. Il est observé notamment une extension du salariat, avec une proportion substantielle de temps partiel (environ 25% selon l'atlas démographique vétérinaire 2023). Ce qui induit in fine un nombre d'heures de travail effectif par vétérinaire en diminution.

Au niveau local, la région perd toujours des vétérinaires en activité productions animales. Et le risque de défaillance est prégnant. Lorsqu'une structure vétérinaire arrête son activité rurale, les confrères encore en activité dans la zone concernée sont bien souvent dans l'incapacité de reprendre tout ou même partie de la clientèle. **Pour prendre en exemple un cas d'actualité très récente**, la DDetsPP de l'Aube a convoqué une réunion en mars avec les différents partenaires sanitaires suite à l'arrêt de l'activité rurale ou équine de deux cabinets.

Les conséquences sur l'activité vétérinaire sont multiples :

Certaines structures vétérinaires délaissent l'activité rurale au profit de la canine par choix ou naturellement par la simple sollicitation des clients d'animaux de compagnie supérieure à celle des éleveurs. Les vétérinaires perdent des compétences par manque de formation et de pratique car il est logique de répondre aux nécessités des clients majoritaires pour la demande d'actes et la genèse d'honoraires. Les temps de déplacement et les contraintes de garde s'accroissent. Les demandes émergentes en élevages concernent de plus en plus des problématiques de gestion du troupeau nécessitant des solutions toujours plus expertes.

A terme, un risque de défaut de surveillance sanitaire n'est pas exclu.

Afin de rendre leur profession plus attractive et sortir du paradigme (dépassé) soins-médicaments et pour permettre à tous les vétérinaires et tous les éleveurs de bénéficier de la réponse à ces problématiques, les vétérinaires souhaitent mettre à profit leurs nombreuses compétences pour le bénéfice de la filière et au service des éleveurs. Sur des thématiques telles que

Informations « Réseau de Compétences » : Ludovic HYPOLITE – gtv.grandest@gmail.com – 07.88.83.00.31

Réseau de compétences

Fiche informative



le maintien du Bien-Etre Animal, l'optimisation des performances technico-économiques, la certification sanitaire, la biosécurité, la limitation du risque de perte sur le capital, etc.

Dans le rapport « maillage vétérinaire » mentionné plus haut, parmi les solutions envisageables, il est suggéré de **mieux articuler les vétérinaires de « première ligne » avec des vétérinaires « consultants » disposant de compétences plus spécifiques** soit via un dispositif classique de référé avec intervention du consultant sur site, soit en mobilisant les outils de télé médecine (téléexpertise voire téléassistance).

2 Le service Réseau de Compétences s'intègre dans cette catégorie de solutions.

L'un des enjeux et objectifs majeurs est **d'endiguer cette tendance à l'arrêt de l'activité productions animales et d'apporter un soutien dans des problématiques rencontrées au quotidien en y intégrant le vétérinaire de proximité.** Problématiques qui, si elles sont courantes et non résolues, risquent de démotiver le vétérinaire traitant et potentiellement l'amener à délaisser cette part d'activité. Renforçant un peu plus la problématique du maillage...

Les bénéficiaires clairement identifiés du Réseau de Compétences sont les structures vétérinaires à activité rurale minoritaire et leurs clients, éleveurs, propriétaires d'animaux de loisirs (ruminants, porcins, volailles...) ainsi que tous les acteurs des filières.

Le projet Réseau de Compétences est initié par le Groupement Technique Vétérinaire du Grand-Est et soutenu par une dotation de la région Grand Est entre 2023 et 2025. Il est également inclus dans les missions déléguées à l'OVVT (organisation vétérinaire à vocation technique) par la DRAAF Grand Est.

Des travaux préalables et bien antérieurs au constat de 2023 avaient déjà été effectués par le GTV de la région Champagne-Ardenne il y a une dizaine d'années.

PRINCIPES

Le réseau de compétences consiste en la **mise en relation** des vétérinaires exerçant à titre principal l'exercice des animaux de production et les vétérinaires exerçant à titre principal la médecine vétérinaire multi-espèces afin que les premiers apportent leur **expérience et leur savoir ou savoir-faire** aux seconds.

Dans le présent réseau de compétences, le GTV Grand Est agit en tant que créateur et support du service et intermédiaire pour la mise en relation. **Il est rappelé que le GTV Grand Est n'exerce pas en tant que tel la médecine vétérinaire et que seuls des vétérinaires inscrits au Tableau de l'Ordre et signataires de la charte rappelant les règles déontologiques d'entraide entre confrères seront mis en relation avec les demandeurs** (éleveurs ou vétérinaires). Les Organisations Professionnelles Agricoles peuvent être apporteurs de cas et relayer ces possibilités aux éleveurs.

Ces principes et leur mise en œuvre ont recueilli l'assentiment du Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires du Grand Est, le Syndicat Régional des Vétérinaires d'Exercice Libéral du Grand Est, de l'Association des Vétérinaires Equins de France et de l'Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie Est.

Le GTV Grand Est crée une liste de vétérinaires acceptant d'être requis, dans laquelle chaque vétérinaire renseigne le(s) domaine(s) où il s'estime capable de répondre favorablement aux besoins d'autres confrères requérants et satisfaire leur demande.

Le GTV Grand Est crée un outil numérique dédié permettant de faciliter la connaissance de ces possibilités par toutes les parties et de faciliter la transmission des éléments écrits indispensables à l'intervention du vétérinaire requis.